



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sidérurgie

Question au Gouvernement n° 309

Texte de la question

AVENIR DE L'ACIÉRIE DE GANDRANGE

M. le président. La parole est à M. Michel Liebgott, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Michel Liebgott. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, et non pas à M. le ministre de l'éducation nationale, car elle ne concerne pas les élections municipales.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

L'industrie française va mal, très mal. Atteignant près de 40 milliards d'euros en 2007, le déficit du commerce extérieur se creuse de manière extrêmement dangereuse pour notre économie. Pourtant, durant la campagne présidentielle, le candidat Sarkozy affirmait qu'une France sans industrie, sans usines, est une France qui s'appauvrit. C'est dire si nous sommes surpris de n'avoir entendu ni vous, monsieur le Premier ministre, ni aucun membre du Gouvernement commenter la suppression de 600 emplois par le leader mondial de l'acier, ArcelorMittal, à Gandrange, en Moselle. Il s'agit pourtant d'un exemple emblématique du décalage permanent entre les discours et les actes que le Président de la République pratique à merveille. Maintenant élu, il ne peut plus rien, ni pour le pouvoir d'achat ni pour la politique industrielle.

Avec Aurélie Filipetti, députée de Moselle, nous avons demandé aux pouvoirs publics et à ArcelorMittal le gel de cette décision, car nous sommes convaincus que cette aciérie, dont les résultats étaient excédentaires en 2004-2005, est rentable. Du reste, son ancien directeur l'affirmait encore ce matin, et les syndicats le disent depuis toujours. Des investissements nouveaux peuvent consolider l'outil. Il faut aussi combler le déficit de formation proposée aux salariés.

Quel paradoxe, d'ailleurs, que cette fermeture ! Je vous rappelle que 200 personnes ont été recrutées depuis 1999 dans cette unité de production. Je vous rappelle aussi que les bénéfices du groupe ArcelorMittal dépassent largement les 6 milliards d'euros, car le marché de l'acier n'a jamais été aussi porteur. Vous nous parliez hier, monsieur le Premier ministre, d'intéressement pour les salariés. Le constat est cruel. Le partage des fruits de la croissance n'a jamais été aussi inégal dans ce pays : d'un côté, on supprime 600 emplois ; de l'autre, les dividendes ont augmenté, l'année dernière, de 73 %, ce qui est la meilleure performance du CAC 40.

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple. Allez-vous vous intéresser à ce dossier, réunir tous les partenaires afin d'entendre les arguments du contre-projet économique et social que proposent les organisations syndicales et que nous soutenons ? Il est urgent de le faire, car il est prévu de transférer cette production en Allemagne, pays qui, contrairement à la France, dégage un fort excédent commercial de 162 milliards d'euros, bien qu'il soit, lui aussi, dans la zone euro. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

M. Hervé Novelli, *secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, c'est aujourd'hui, en effet, que la direction de l'entreprise ArcelorMittal a présenté aux organismes représentatifs du personnel un projet de réorganisation du site de Gandrange. Si ce plan devait être appliqué, il entraînerait la fermeture du train à billettes et de l'aciérie électrique, ce qui concerne 560 des 900 salariés du site de Gandrange.

Comme tout le Gouvernement, je comprends l'inquiétude qu'a suscitée cette annonce. Si elle se confirmait, elle

ne trouverait pas le Gouvernement inactif, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le député. Si aucun membre du Gouvernement ne s'est exprimé avant l'annonce, c'est, vous le savez bien, pour des questions de délit éventuel d'entrave, mais nous étions parfaitement informés de la situation que nous suivons quotidiennement.

La direction d'ArcelorMittal m'a confirmé que, si cette décision était effectivement prise, elle s'engagerait à ce qu'une solution soit trouvée à l'intérieur du groupe pour chacun des salariés concernés. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. Maxime Gremetz. Et vous y croyez ?

M. Jérôme Lambert. Ils seront envoyés en Inde !

M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur. Cela veut dire que chaque salarié concerné se verrait offrir un emploi à Florange, à 17 kilomètres du site de Gandrange, ou, à 40 kilomètres, dans les sites luxembourgeois du groupe ArcelorMittal.

Au-delà, nous attendons du groupe qu'un plan de revitalisation locale soit mis en place à la hauteur des enjeux. Vous avez considéré que nous restions inertes, mais je peux vous affirmer que, au nom du Gouvernement, je suivrai personnellement ce plan... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

M. François Rochebloine. Très bien !

M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur. ...et qu'aucun des salariés concernés ne restera sur le carreau. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 309

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 janvier 2008